

## COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID: 038-243801255-20231214-D23\_108-DE

Délibération N°	23-108
Conseillers en exercice	36

Acte publié le	21/12/2023
Présents	20
Votants	29

L'an 2023, le JEUDI 14 DECEMBRE à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA, Président. Secrétaire de séance: Martine CHASTAGNARET.

<u>Présents</u>: Mmes et MM <u>ANGONIN Daniel</u>, BADUFLE Christophe, <u>BICHET Fabien</u>, BOUQUET Isabelle, <u>CARLES Michel</u>, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, <u>CHARDON Véronique</u>, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, <u>DEVAUX Vanessa</u>, FASSINOT Christine, <u>GASS-VERNAY Julie</u>, <u>GENDRIN Valérie</u>, <u>GIRERD-POTIN Albert</u>, <u>GROIX Brigitte</u>, <u>HIRTH Ludovic</u>, <u>HUGOU Isabelle</u>, JULLIEN Bernard, <u>MICHA-FRACHON Valérie</u>, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, <u>REVEYRAND Michel</u>, REY Christian, ROSET Patrick, <del>ROUSSEL Régis</del>, TASCIOTTI Maryline, <u>TERRY Joël</u>, THOMAS Alexandra, <u>VERNAY Aurélie</u>.

**Procurations**:

ANGONIN Daniel à ROSET Patrick CHARDON Véronique à COCHARD Bernard GIRERD-POTIN Albert à CHASTAGNARET Martine

GROIX Brigitte à BOUQUET Isabelle HIRTH Ludovic à JULLIEN Bernard HUGOU Isabelle à MUSTI Murielle REVEYRAND Michel à NOWAK Christine

TERRY Joël à CASTAING Patrick VERNAY Aurélie à PORRETTA René

Nomenclature ACTES: 781

D23-108 / DOTATION COMMUNAUTAIRE « SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2022/2025 » - ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE BONNEFAMILLE

Par délibérations en date du 14 avril et du 29 septembre 2022, le conseil communautaire validait le renouvellement du dispositif de soutien communautaire aux investissements communaux, pour la période 2022/2025, à hauteur d'un montant total de 1.75M€.

Dans le cadre de ce dispositif, la commune de BONNEFAMILLE a déposé une demande de fonds de concours portant sur un dossier de travaux d'aménagement et mise en accessibilité PMR de la Mairie, pour un montant global de 546 900.00 € HT, soit 656 280.00 € TTC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération du conseil municipal de BONNEFAMILLE en date du 6 novembre 2023, approuvant le programme de travaux d'aménagement et de mise en accessibilité PMR de la Mairie et sollicitant un fonds de concours de Collines Isère Nord Communauté dans le cadre de la dotation de soutien communautaire aux investissements communaux,
- VU le dossier de demande de fonds de concours adressé à Collines Isère Nord Communauté,
- D'ATTRIBUER à la commune de BONNEFAMILLE un fonds de concours plafonné à 61 487 €.
- DE PRECISER qu'après la présente attribution, la commune de BONNEFAMILLE disposera d'un solde de fonds de concours de 113 543 € sur l'enveloppe de 175 000 € qui lui a été allouée,
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au chapitre 204 du budget primitif 2023,
- D'APPROUVER la convention d'attribution de fonds de concours à signer avec la commune,
- D'AUTORISER le Président à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

,	1 /	1
La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	
Rubayunt	Toutha	